



**COMMUNE DE SAINTE-ROSE  
(population :18 101 habitants)**

**Compte administratif de 2022  
et budget primitif de 2023**

**Budget principal et budgets annexes  
« Eau », « Assainissement » et  
« Lotissements »**

**(commune en plan de redressement)**

**Article L. 1612-14 alinéa 2 du code général  
des collectivités territoriales**

AVIS N° 2023-0044

SAISINE N° 23-0037-971 - L 1612-14, alinéa 2

SEANCES DU 27 OCTOBRE 2023

**LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LA GUADELOUPE,**

- VU,** le code général des collectivités territoriales ;
- VU,** le code des juridictions financières, notamment son article L.232-1 ;
- VU,** la loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU,** l'arrêté n° 2023-01 du 22 novembre 2022 portant organisation et détermination de la compétence des formations de délibéré des chambres régionales et territoriales des comptes des Antilles et de la Guyane ;
- VU,** l'arrêté n°23-377 du premier président de la Cour des comptes daté du 2 juin 2023 relatif à la participation de magistrats de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes aux contrôles effectués par les chambres régionales et territoriales des comptes Antilles et Guyane ;
- VU,** l'arrêté n° SG/BCI du préfet de la Guadeloupe daté du 7 février 2023 portant délégation de signature à M. Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture, publié au recueil des actes administratifs n° 971-2023-02-07-00001 du 7 février 2023 ;

- VU, les avis précédents de la chambre régionale des comptes, notamment l’avis n° 2016-0141 du 22 septembre 2016 sur les comptes administratifs de 2015 et n° 2022-0088 du 3 novembre 2022 rendu sur les comptes administratifs de 2021 et les budgets primitifs 2022 ;
- VU, l’arrêté du préfet de la Guadeloupe n °971-2022-11-22-00001/SG/DCL/SLAC/BFL du 22 novembre 2022 portant règlement du budget primitif de 2022 de la commune de Sainte-Rose ;
- VU, la lettre du 20 juin 2023, enregistrée au greffe de la chambre le même jour par laquelle le préfet de Guadeloupe a transmis à la chambre régionale des comptes le budget primitif 2023 de la collectivité de Sainte Rose en application des dispositions de l’article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales ;
- VU, la lettre du 29 juin 2023 par laquelle le président de la chambre a informé l’ordonnateur de la date limite à laquelle peuvent être présentées ses observations ;
- VU, l’ensemble des pièces du dossier ;

Après avoir entendu M. Etienne Le Rendu, premier conseiller, en son rapport.

## **I. SUR LA TRANSMISSION DU BUDGET PRIMITIF**

La transmission émane de M. Maurice Tubul, secrétaire général de la préfecture, compétent pour saisir la chambre, en vertu de l’arrêté de délégation susvisé.

L’article L. 1612-14, alinéas 2, 3 et 4, du code général des collectivités territoriales dispose que *« lorsque le budget d’une collectivité territoriale a fait l’objet des mesures de redressement prévues à l’alinéa précédent, le représentant de l’État dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l’exercice suivant. Si, lors de l’examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n’a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l’État dans le département dans un délai d’un mois à partir de la transmission prévue à l’alinéa précédent. Le représentant de l’État règle le budget et le rend exécutoire [...]. S’il s’écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d’une motivation explicite. En cas de mise en œuvre des dispositions des alinéas précédents, la procédure prévue à l’article L. 1612-5 n’est pas applicable ».*

Selon l’article R. 1612-29 du même code, *« Lorsque les budgets primitifs des exercices au cours desquels le déficit doit être résorbé ne font pas ressortir les mesures suffisantes à cette résorption, la chambre régionale des comptes, à laquelle ces budgets ont été transmis par le représentant de l’État, propose à ce dernier les mesures nécessaires, dans les conditions prévues à l’article R. 1612-21. Lorsque les budgets font ressortir des mesures suffisantes, la chambre le constate ».*

Le budget primitif de 2022 a été arrêté en déséquilibre par le préfet de la Guadeloupe sur proposition de la chambre. Par lettre du 20 juin 2023, enregistrée au greffe le même jour, le préfet de la Guadeloupe a saisi la chambre d’une demande d’avis sur le budget primitif 2023 de la commune de Sainte-Rose.

Il résulte de ce qui précède que la transmission du préfet de la Guadeloupe est conforme aux dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2 du code général des collectivités territoriales. Par suite, il appartient à la chambre de s'assurer, au regard des dispositions précitées, du caractère suffisant des mesures de résorption du déficit et de proposer, si tel n'est pas le cas, des mesures complémentaires.

## **II. SUR LA CONCORDANCE DES RESULTATS COMPTABLES**

Les résultats comptables du compte de gestion de 2022 sont en concordance avec ceux du compte administratif de 2022 hormis pour le budget assainissement. Celui-ci présente une différence de un centime sur les écritures des dépenses de fonctionnement entre le compte de gestion et le compte administratif. La chambre invite l'ordonnateur à se rapprocher du comptable pour procéder à la régularisation nécessaire.

## **III. SUR LES CORRECTIONS EN SINCERITE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Lors de sa séance du 30 mai 2023, la collectivité a adopté le budget primitif de 2023 en application des dispositions combinées des articles L. 1612-9 et L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales.

Le budget principal a été adopté en suréquilibre de 9 855 183,79 euros dans le document budgétaire. La délibération présentant le montant voté est erroné car il comptabilise deux fois le solde d'exécution positif reporté en recettes d'investissement.

Le budget annexe « *Eau* » a été adopté en déséquilibre de 9 092 291,00 euros.

Le budget annexe « *Lotissements* » a été adopté en déséquilibre de 1 960 477,37 euros. La délibération indique un montant erroné du fait de la reprise imprécise du résultat reporté en dépenses de fonctionnement.

La commune n'a pas adopté de budget annexe « *Assainissement* » pour l'exercice 2023. Si la saisine préfectorale fait état d'une transmission du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023 du budget annexe assainissement, il s'avère que ce dernier n'a été ni établi ni par conséquent fait l'objet d'une adoption par le conseil municipal.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, la compétence assainissement appartient au « Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ». Par conséquent la commune n'a plus la capacité d'engager de nouvelles dépenses et recettes. Un tel budget ne s'impose plus dans la mesure où « *le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice* » (article L. 2311-1 du CGCT).

Des écritures comptables restent néanmoins à passer sur ce budget pour l'exercice 2023. Un budget d'exécution sera proposé pour suivre l'évolution du résultat de clôture.

Il résulte de ce qu'il précède que la transmission du préfet de la Guadeloupe est conforme aux dispositions de l'article L. 1612-14 alinéa 2. Il appartient à la chambre de s'assurer, au regard des dispositions précitées, du caractère suffisant des mesures de résorption du déficit et de proposer, si tel n'est pas le cas, des mesures complémentaires.

### III. A. Sur la sincérité des restes à réaliser

La chambre vérifie les inscriptions en dépenses et recettes, ainsi que les reports et les restes à réaliser au titre de l'exercice précédent. Le cas échéant, elle intègre les modifications dans le budget primitif de 2023. En effet, le législateur n'a pas conféré aux chambres régionales des comptes le pouvoir de modifier les écritures des comptes administratifs votés.

#### III. A. 1. Le budget principal

La section de fonctionnement ne comporte ni de restes à réaliser ni de rattachements.

La section d'investissement comporte des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 4 128 167,29 euros et de 1 471 813,06 euros.

##### a. En recettes de fonctionnement

Le chapitre 73 « *Impôts et taxes* » est augmenté de 300 000 euros pour tenir compte d'une notification datée du 8 novembre 2022 relative à la réserve de l'octroi de mer non titrée et de 41 056,51 euros en raison d'une recette de taxe sur la consommation finale d'électricité notifiée le 20 décembre 2022 par le SYMEG non titrée portant toutes deux sur l'année 2022.

Par ailleurs, il convient d'ajouter au chapitre 77, les recettes non titrées de l'état de développement des soldes transmis par le comptable et arrêté au 31 décembre 2022 qui présente un solde créditeur de 823 431,80 euros (du compte d'attente 471 des recettes à classer, perçues avant émission de titre).

Au total, les recettes de fonctionnement restant à réaliser corrigées s'élèvent à 1 164 488,31 euros.

##### b. En dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est augmenté de 139 283,85 euros compte tenu que la procédure de mandatements d'office n'ayant pas encore donné lieu à mandatement concernant les entités suivantes : Plastic Omnium Caraïbes, Institut Pasteur Guadeloupe, Société Le domaine canin, et Compagnie antillaise de matériel automobile.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » est corrigé de 1 370 890,23 euros compte tenu d'une dette à l'encontre du centre de gestion pour un montant de 25 221,69 euros relative notamment à des visites médicales, des cotisations et d'une dette à l'encontre de la CGSS concernant des « cotisations, majorations et pénalités » d'un montant de 1 345 668,54 euros.

Le chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » est corrigé d'une somme de 356 328,35 euros :

- pour 36 312,85 euros correspondant à des frais de justice et à des intérêts moratoires relatifs à des mandatements d'office,

- pour 320 015,50 euros inscrits dans l'état de développement des soldes arrêté au 31 décembre 2022 et présentant des dépenses restant à classer ou à régulariser au compte d'attente 472 qu'il convient d'imputer à ce même chapitre.

Au total, les dépenses de fonctionnement restant à réaliser corrigées s'élèvent à 1 866 502,43 euros.

*c. En recettes d'investissement*

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est diminué de 323 090,98 euros compte tenu des éléments suivants :

- -8 942,00 euros pour la subvention relative à la sécurisation anti-intrusion dans les écoles. Il s'agit d'une avance déjà perçue par la commune en 2022 ;
- -60 160,68 euros pour tenir compte du coût réel de l'opération relatif au projet de socle numérique dans les écoles élémentaires ;
- -196 913,44 euros, la commune n'étant pas en mesure de justifier les travaux financés par le fonds de secours outre-mer (FSOM) ;
- -57 074,86 euros non justifiés de la subvention attribuée à la commune pour la rénovation du centre socio-culturel de Viard ;

Le chapitre 24 « *Produits de cessions* » est augmenté de la somme de 679 008 euros compte tenu des justificatifs de promesses de ventes fournis par la commune ;

Au total, les recettes d'investissements restant à réaliser corrigées s'élèvent à 1 827 730,08 euros.

*d. En dépenses d'investissements*

Des erreurs ont été relevées dans l'état des restes à réaliser qu'il convient de corriger :

Compte tenu du remboursement total d'une dette envers la SEMAG , la somme de 47 667,69 euros est supprimée au chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* » ;

Au chapitre 204 « *Subventions d'équipements versées* » est également supprimée la somme de 6 737,00 euros : la commune n'ayant plus de dette envers la SEMAG.

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est diminué de 2 108 237,83 euros (crédits concernant notamment des opérations sur d'autres bâtiments publics) en l'absence de justifications ;

La somme de 968 295,93 euros au chapitre 23 « *Immobilisations en cours* » est supprimée. Cette somme étant erronée, le montant exact des mandats annulés est corrigé au budget 2023 au chapitre 041 en dépenses nouvelles à la demande du comptable.

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections le montant des dépenses d'investissement restant à réaliser est diminué de 3 130 939,01 euros.

Au total, les dépenses d'investissement restant à réaliser corrigées s'élèvent à 997 228,28 euros.

*e. Total des corrections*

Le total des corrections sur les reports et restes à réaliser s'élève à 2 784 841,91 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°1 : Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

Section de fonctionnement						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	21 646 503,43	0,00	21 646 503,43	1 866 502,43	23 513 005,86	1 866 502,43
Recettes	27 473 313,51	0,00	27 473 313,51	1 164 488,31	28 637 801,82	1 164 488,31
Résultat de l'exercice	5 826 810,08	0,00	5 826 810,08	-702 014,12	5 124 795,96	-702 014,12
Résultat n-1	3 637 461,46		3 637 461,46	0,00	3 637 461,46	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>9 464 271,54</b>	<b>0,00</b>	<b>9 464 271,54</b>	<b>-702 014,12</b>	<b>8 762 257,42</b>	<b>-702 014,12</b>
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	4 172 079,74	4 128 167,29	8 300 247,03	-3 130 939,01	5 169 308,02	-3 130 939,01
Recettes	2 572 356,96	1 471 813,06	4 044 170,02	355 917,02	4 400 087,04	355 917,02
Résultat de l'exercice	-1 599 722,78	-2 656 354,23	-4 256 077,01	3 486 856,03	-769 220,98	3 486 856,03
Résultat n-1	1 960 689,39		1 960 689,39	0,00	1 960 689,39	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>360 966,61</b>	<b>-2 656 354,23</b>	<b>-2 295 387,62</b>	<b>3 486 856,03</b>	<b>1 191 468,41</b>	<b>3 486 856,03</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>9 825 238,15</b>	<b>-2 656 354,23</b>	<b>7 168 883,92</b>	<b>2 784 841,91</b>	<b>9 953 725,83</b>	<b>2 784 841,91</b>

Source : Chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global de clôture du compte administratif de 2022 du budget principal de la commune de Sainte-Rose est un excédent de 9 953 725,83 euros.

III. A. 2. Le budget annexe « Régie des Eaux »

La section de fonctionnement ne comporte ni de restes à réaliser ni de rattachements.

La section d'investissement comporte des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 30 827,00 euros et de 168 858,00 euros.

*a. En recettes d'exploitation*

L'état de développement des soldes transmis par le comptable et arrêté au 31 décembre 2022 présente un solde créditeur de 33 353,29 euros au compte d'attente 471 correspondant à des recettes à classer, perçues avant émission de titre. Il convient d'ajouter cette somme au chapitre 77 « Produits exceptionnels ».

Au total, les recettes d'exploitation restant à réaliser corrigées s'élèvent à 33 353,29 euros.

*b. En dépenses d'exploitation*

Au chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est inscrit une somme de 12 246,55 euros relative à un mandatement d'office à l'égard de la société Réseau +.

Au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » une somme de 85 357,10 euros est inscrite. 5 000 euros concernent les intérêts moratoires d'un mandatement d'office pour la société Ingéni'Eaux Guadeloupe, 2 000 euros des frais de justice pour Burner Locations et 1 500 euros des frais de justice pour la société Réseaux +.

En outre, sont ajoutées des dépenses restant à classer ou à régulariser inscrites par erreur à l'état de solde du budget principal au compte d'attente 472 pour 1 787,10 euros. Il convient également d'imputer 75 070,00 euros de l'état de développement de solde du budget « *Eau* » à ce même chapitre (dette EDF).

Au total, les dépenses d'exploitation restant à réaliser corrigées s'élèvent à 97 603,65 euros.

*c. En recettes d'investissements*

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est diminué de 168 858,00 euros en raison de la caducité des subventions, qui, selon la Région, nécessite de soumettre à nouveau le dossier à la commission permanente.

Au total, les recettes d'investissements restant à réaliser corrigées s'élèvent à 0,00 euros.

*d. En dépenses d'investissements*

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est augmenté de 16 586,41 euros correspondant à une dette de 16 337,27 euros envers Ingéni'Eaux et de 249,14 euros pour une dette envers la CGSP.

Au total, les dépenses d'investissement restant à réaliser corrigées s'élèvent à 47 413,41 euros.

*e. Total des corrections*

Le total des corrections sur les reports et restes à réaliser s'élève à 249 694,77 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°2 : Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

Section de fonctionnement						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C=A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	1 762 212,34	0,00	1 762 212,34	97 603,65	1 859 815,99	97 603,65
Recettes	1 385 954,99	0,00	1 385 954,99	33 353,29	1 419 308,28	33 353,29
Résultat de l'exercice	-376 257,35	0,00	-376 257,35	-64 250,36	-440 507,71	-64 250,36
Résultat n-1	-7 618 586,69		-7 618 586,69	0,00	-7 618 586,69	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-7 994 844,04</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 994 844,04</b>	<b>-64 250,36</b>	<b>-8 059 094,40</b>	<b>-64 250,36</b>
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C=A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	276 789,08	30 827,00	307 616,08	16 586,41	324 202,49	16 586,41
Recettes	184 034,51	168 858,00	352 892,51	-168 858,00	184 034,51	-168 858,00
Résultat de l'exercice	-92 754,57	138 031,00	45 276,43	-185 444,41	-140 167,98	-185 444,41
Résultat n-1	-674 178,65		-674 178,65	0,00	-674 178,65	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-766 933,22</b>	<b>138 031,00</b>	<b>-628 902,22</b>	<b>-185 444,41</b>	<b>-783 519,63</b>	<b>-185 444,41</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>-8 761 777,26</b>	<b>138 031,00</b>	<b>-8 623 746,26</b>	<b>-249 694,77</b>	<b>-8 873 441,03</b>	<b>-249 694,77</b>

Source : Chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global de clôture du compte administratif de 2022 du budget annexe « Eau » de la commune de Sainte-Rose est un déficit -8 873 441,03 euros.

### III. A. 3. Le budget annexe « Lotissements »

La section de fonctionnement ne comporte ni de restes à réaliser ni de rattachements.

La section d'investissement ne comporte ni de restes à réaliser ni de rattachements.

#### a. En recettes de fonctionnement

L'état de développement des soldes transmis par le comptable et arrêté au 31 décembre 2022 présente un solde créditeur de 353 966,10 euros aux comptes d'attente 4718 et 4713 des recettes à classer, perçues avant émission de titre correspondant à des ventes de terrains. Il convient d'ajouter cette somme au chapitre 77 « Produits exceptionnels ».

Au total, les recettes de fonctionnement restant à réaliser corrigées s'élèvent à 353 966,10 euros.

#### b. En dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement n'appellent pas de corrections.

c. *En recettes d'investissement*

Les recettes d'investissement n'appellent pas de corrections.

d. *En dépenses d'investissements*

Les dépenses d'investissement n'appellent pas de corrections.

e. *Total des corrections*

Le total des corrections sur les reports et restes à réaliser s'élève à 353 966,10 euros se répartissant comme il suit :

Tableau n°3 : Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

<b>Section de fonctionnement</b>						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	516 580,00	0,00	516 580,00	0,00	516 580,00	0,00
Recettes	600 8989,20	0,00	600 8989,20	353 966,10	954 955,30	353 966,10
Résultat de l'exercice	84 409,20	0,00	84 409,20	353 966,10	438 375,30	353 966,10
Résultat n-1	-193 885,16		-193 885,16	0,00	-193 885,16	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-109 475,96</b>	<b>0,00</b>	<b>-109 475,96</b>	<b>353 966,10</b>	<b>244 490,14</b>	<b>353 966,10</b>
<b>Section d'investissement</b>						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	91 789,91	0,00	91 789,91	0,00	91 789,91	0,00
Recettes	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00
Résultat de l'exercice	408 210,09	0,00	408 210,09	0,00	408 210,09	0,00
Résultat n-1	-2 939 211,50		-2 939 211,50	0,00	-2 939 211,50	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-2 531 001,41</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 531 001,41</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 531 001,41</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>-2 640 477,87</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 640 477,87</b>	<b>353 966,10</b>	<b>-2 286 511,27</b>	<b>353 966,10</b>

Source : *Chambre régionale des comptes*

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global de clôture du compte administratif de 2022 du budget annexe « *Lotissements* » de la commune de Sainte-Rose est un déficit de -2 286 511,27 euros.

III. A. 4. Le budget annexe « *Assainissement* »

En l'absence de budget primitif et de restes à réaliser votés il est proposé d'établir un budget comprenant les restes à réaliser de 2022 et les résultats de 2022.

a. *En recettes d'exploitation*

L'état de développement des soldes transmis par le comptable et arrêté au 31 décembre 2022 présente un solde créditeur de 227,37 euros au compte d'attente 4718

« *Autres recettes à régulariser* », perçues avant émission de titre. Il convient d'ajouter cette somme au chapitre 77 « *Produits exceptionnels* ».

*b. En dépenses d'exploitation*

Les dépenses d'exploitation n'appellent pas de corrections.

*c. En recettes d'investissements*

Les recettes d'investissement n'appellent pas de corrections.

*d. En dépenses d'investissements*

Les dépenses d'investissement n'appellent pas de corrections.

*e. Total des corrections*

Le total des corrections sur les reports et restes à réaliser s'élève à 227,37 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°4 : Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

<b>Section de fonctionnement</b>						
	Réalisé y compris rattachements (A) <b>Compte de gestion</b>	Restes à réaliser (B)	Total (C=A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	59 692,63	0,00	59 692,63	0,00	59 692,63	0,00
Recettes	57 478,67	0,00	57 478,67	227,37	57 706,04	227,37
Résultat de l'exercice	- 2 213,96	0,00	- 2 213,96	227,37	-1 986,59	227,37
Résultat n-1	-1 912 235,27		-1 912 235,27	0,00	-1 912 235,27	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-1 914 449,23</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 914 449,23</b>	<b>227,37</b>	<b>-1 914 221,86</b>	<b>227,37</b>
<b>Section d'investissement</b>						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C=A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	256 149,37	0,00	256 149,37	0,00	256 149,37	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	-256 149,37	0,00	-256 149,37	0,00	-256 149,37	0,00
Résultat n-1	-1 148 571,35		-1 148 571,35	0,00	-1 148 571,35	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-1 404 720,72</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 404 720,72</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 404 720,72</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>-3 319 169,95</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 319 169,95</b>	<b>227,37</b>	<b>-3 318 942,57</b>	<b>227,37</b>

Source : *Chambre régionale des comptes*

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global de clôture du compte administratif de 2022 du budget annexe « *Assainissement* » de la commune de Sainte-Rose est un déficit de -3 318 942,57 euros.

Le résultat agrégé du compte administratif 2022 est en déficit de -4 525 169,04 euros représentant 13 % des recettes de fonctionnement :

Résultat agrégé du compte administratif de la commune de Sainte-Rose (en euros)

Budgets	Recettes de fonctionnement	Résultat de clôture
Budget principal	32 275 263,28	9 953 725,83
Budget annexe « Assainissement »	57 706,04	-3 318 942,57
Budget annexe « Eau »	1 419 308,28	-8 873 441,03
Budget annexe « Lotissements »	954 955,30	-2 286 511,27
<b>Résultat</b>	<b>34 707 232,90</b>	<b>-4 525 169,04</b>

Source : Chambre régionale des comptes

### III. B. Sur la sincérité des mesures nouvelles

#### III. B. 1. Budget principal

##### a. Les recettes de fonctionnement

La collectivité a arrêté les recettes nouvelles de fonctionnement à 27 277 619,00 euros, hors résultat reporté.

Compte tenu de l'état de consommation des crédits à la date du présent avis et des informations transmises par la collectivité, il y a lieu de procéder aux corrections suivantes :

- Chapitre 013 « Atténuations de charges » : +5 000,00 euros ;
- Chapitre 70 « Produits, services, domaines et ventes » : -57 180,00 euros ;
- Chapitre 73 « Impôts et taxes » : -56 602,59 euros notamment du fait d'une réaffectation de la réserve de l'octroi de mer enregistrée au chapitre 74 pour + 300 000 euros, de l'inscription de 150 000 euros supplémentaires au titre de cette même réserve d'octroi de mer et d'une recette de 391 836 euros non justifiée sur la prévision à l'article 73218 « Autre reversements de fiscalité reversées entre collectivités locales » ;
- Chapitre 74 « Dotations et participations » : -224 139,00 euros pour tenir compte notamment d'une recette de FCTVA pour 12 553 euros et de la réaffectation de 300 000 euros de la réserve d'octroi de mer et de diverses corrections;
- Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : -29 500 euros en raison de recettes surestimées ;
- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : -41 235,17 euros non justifiées;
- Chapitre 78 « Reprises sur provisions semi-budgétaires » : une reprise sur provision de 1 278 300,94 euros est inscrite afin de prendre en compte l'annulation de la dette de CAP EMERAUDE à l'encontre de la commune suite à

la dissolution de la société. La commune doit toutefois procéder auparavant au vote d'une délibération.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des recettes nouvelles de fonctionnement doit être augmenté de 874 644,18 euros.

*b. Les dépenses de fonctionnement*

La collectivité a arrêté les dépenses nouvelles de fonctionnement à 24 591 319,13 euros.

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est diminué de 705 140,00 euros compte tenu des informations communiquées par la collectivité et de l'état de consommation de crédits à la date du présent avis.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » est diminué de 1 041 441,00 euros au vu de l'état de consommation des crédits à la date du présent avis et des informations communiquées par la collectivité et notamment du réalisé de septembre, de la revalorisation de 1,5 % du point d'indice et de la réaffectation de la dette CGSS en restes à réaliser.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est augmenté de 1 165 798,00 euros compte tenu de la baisse de 47 000,00 euros non justifiés pour les subventions aux associations, de la prise en compte de l'annulation de la dette de CAP EMERAUDE pour 1 278 300,94 euros ainsi que des informations communiquées par la commune.

Le chapitre 66 « *Charges financières* » est augmenté de 17 000,00 euros pour prendre en compte la régularisation d'intérêts.

Le chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » est diminué de 15 000,00 euros compte tenu de dépenses non justifiées relatives à des amendes fiscales et pénales.

Le chapitre 68 « *Dotations aux provisions* » est augmenté de 12 080 947,21 euros, somme correspondant aux deux résultats déficitaires des budgets « *Eau* » et « *Assainissement* » constatés aux comptes de gestion 2022 compte tenu de leurs prochains transferts à la CANBT. Cette inscription a vocation à faciliter la clôture de ces derniers budgets. Pour le budget « *Eau* », le déficit arrêté est de 8 761 777,26 euros. Pour le budget « *Assainissement* », le déficit est de 3 319 169,95 euros.

Le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est diminué de - 1 158 414,00 euros compte tenu du déséquilibre de 315 936,36 euros de la section de fonctionnement.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des dépenses nouvelles de fonctionnement doit être augmenté de 10 343 750,21 euros.

*c. Les recettes d'investissement*

La collectivité a arrêté les recettes nouvelles d'investissement à 12 994 722,23 euros, y compris résultat reporté.

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est diminué de 1 070 178,20 euros compte tenu des informations communiquées par la commune.

865 135,20 euros de recettes sont supprimées en l'absence de justificatifs.

Par ailleurs, un montant de 200 000,00 euros de subvention du fonds d'aide aux communes (FAC) au titre de 2022 est supprimé, la commune ayant déjà inscrit cette somme en restes à réaliser.

En outre, il convient de réduire de 5 043,00 euros euros la subvention relative aux amendes de police au titre de l'exercice 2022 pour tenir compte de la notification du 10 août 2023.

Ainsi, les montants retenus se répartissent comme suit :

- 3 013 100,00 euros pour la réalisation de divers projets subventionnés par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- 2 001 848,80 euros pour permettre la réalisation des travaux de reconstruction liés aux intempéries financés par le Fonds Barnier ;
- 74 658,00,00 euros de subvention relative aux amendes de police.

Le chapitre 10 « *Dotations fonds divers et réserves* » est augmenté de 345 221,75 euros et se répartit comme suit : 308 979,00 euros pour permettre la régularisation à ce chapitre d'une recette de FCTVA perçue en 2017 qui avait fait l'objet d'un mandat au chapitre 16 en section d'investissement et de 36 242,75 euros, la commune ayant inscrit 194 870,00 euros de subvention de FCTVA alors que le montant notifié au 31 mai 2023 est de 231 112,78 euros.

Il convient d'ajouter au chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées (hors 165)* » la somme de 25 838,49 euros pour tenir compte de l'état de consommation des crédits du comptable au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Le chapitre 024 « *Produits de cessions* » est diminué de 709 753,00 euros au vu des justificatifs de promesses de vente aux lotissements de Bis, logements communaux et ZAC de Nolivier. Il est réaffecté en restes à réaliser la somme de 679 008,00 euros au vu des dates de promesses de vente. En outre, il est supprimé 3 000,00 euros relatifs à des cessions de véhicules non justifiés.

Le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » est diminué de 1 158 414,00 euros compte tenu du déséquilibre de la section de fonctionnement de 315 936,36 euros.

Enfin, il convient d'inscrire au chapitre 041 « *Opérations patrimoniales* », 863 353,84 euros pour régulariser des annulations de plusieurs mandats effectués en 2022 en section d'investissement au chapitre 23, alors que ces annulations auraient dû s'effectuer au chapitre 21.

En tenant compte de l'ensemble des corrections sur les mesures nouvelles, le montant des recettes d'investissement est diminué de 1 706 931,12 euros.

d. *Les dépenses d'investissement*

La collectivité a arrêté les dépenses nouvelles d'investissement à 10 338 368,00 euros

Le chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* » est diminué de la somme de 25 000,00 euros à la demande de la commune et compte tenu de l'état de consommation au 5 octobre 2023.

Le chapitre 204 « *Subventions d'équipements versées* » est diminué de la somme de 100 000 euros à la demande de la commune et en l'absence de réalisation sur l'état de consommation des crédits au 5 octobre 2023.

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est diminué de 1 832 332,00 euros.

Sur proposition de la commune, seules les immobilisations corporelles suivantes sont maintenues :

- 1 601 852,00 euros pour le projet « Acquisition de terrain » dans le cadre du fonds Barnier ;
- 3 013 100,00 euros pour le projet "Village de la famille" financé par la Caisse d'allocation familiale ;
- 400 000,00 euros pour le projet de « Démolition dans le cadre du fonds Barnier » ;
- 300 000,00 euros pour le projet « crèche Bébel » ;
- 255 000,00 euros pour des dépenses obligatoires pour des travaux de mise aux normes, de sécurisation et d'accessibilité ;
- 180 000,00 euros pour des dépenses obligatoires pour l'hygiène et la sécurité ;
- 200 000,00 euros pour répondre aux dépenses prévisionnelle relatives aux travaux de voirie d'urgence ;
- 50 000,00 euros pour des travaux d'éclairage public d'urgence ;
- 50 000,00 euros pour l'achat de matériel et outillage de voirie ;
- 200 000,00 euros pour l'achat de matériel de transport ;
- 100 000,00 euros pour l'achat de matériel de bureau ;
- 30 000,00 euros pour l'achat de mobilier ;
- 40 000,00 euros pour l'autres immobilisations corporelles ;
- 200 000,00 euros pour l'acquisition de matériel de transport ;
- 110 670,00 euros pour permettre l'achat d'un girobroyeur.

Le chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilés* » est corrigé comme suit :

-308 979,00 euros pour permettre la régularisation du chapitre. En effet, deux mandats ont été émis par erreur sur ce compte en 2017 alors que ces montants correspondaient à une recette de FCTVA à imputer au chapitre 10 ;

+234,72 euros doivent être ajoutés pour compléter le montant inscrit par la commune relatif aux amortissements des différents prêts.

Enfin, le chapitre 041 est augmenté de 863 353,84 euros pour permettre la régularisation d'une erreur d'annulation de plusieurs mandats imputés au chapitre 23 alors que les mandats avaient initialement été imputés au chapitre 21. L'annulation devait donc se faire au chapitre 21.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des dépenses nouvelles d'investissement doit être diminué de 1 402 722,44 euros.

*e. Total des corrections*

Le budget primitif principal corrigé en sincérité, avant mesure de redressement, est en suréquilibre de 2 866 710,99 euros.

III. B. 2. La sincérité du budget annexe « Eau »

Pour rappel, la compétence ayant été transférée, aucune nouvelle dépense ou recette ne peut être inscrite au présent budget. Il ne peut s'agir que d'écritures de régularisations.

*a. Les recettes d'exploitation*

La collectivité a arrêté les recettes d'exploitations nouvelles pour un montant de 531 457 euros dont 500 000 euros de reprises sur provisions.

Au vu des informations fournies par le comptable il convient de diminuer de 16 592,21 euros le chapitre 78 « Reprises sur provisions semi-budgétaires ».

Compte tenu de l'état de consommation des crédits à la date du présent avis il y a lieu de procéder à une correction sur le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » en ajoutant la somme de 1 000 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des recettes nouvelles d'exploitation doit être diminué de 15 592,21 euros.

*b. Les dépenses d'exploitation*

La collectivité a arrêté les dépenses nouvelles d'exploitation à un million d'euros, hors résultat reporté.

Il est inscrit au chapitre 011 « Charges à caractère général » un montant de 68 397,67 euros correspondant à des dépenses de fournitures au vu de l'état de consommation de crédits à la date du présent avis.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » prévu à hauteur de 500 000 euros, et qui concerne des admissions en non valeur pour créances irrécouvrable datant de 1997

et 1998, est diminué de 300 000 euros compte tenu de l'estimation validée par le comptable.

Le chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » est diminué également de 300 000 euros au vu de l'estimation du comptable portant sur des annulations de titres.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des dépenses nouvelles de fonctionnement doit être diminué de 531 602,33 euros.

*c. Les recettes d'investissement*

La collectivité n'a pas prévu de nouvelles recettes d'investissement. Celles-ci n'appellent pas de corrections en sincérité.

*d. Dépenses d'investissement*

La collectivité n'a pas inscrit de nouvelles dépenses d'investissement à son budget « *Eau* » de l'exercice 2023.

Il est proposé d'inscrire au chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » un montant de 5 380,91 euros au vu de l'état de consommation au 5 octobre 2023. Ce montant se rapportant à du matériel de bureau.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des dépenses nouvelles d'investissement doit être augmenté de 5 380,91 euros.

*e. Total des corrections*

Le budget primitif annexe « *Eau* », corrigé en sincérité est en déséquilibre de 8 831 356,56 euros.

III. B. 3. La sincérité du budget annexe « *Lotissements* »

*a. Les recettes de fonctionnement*

Compte tenu de l'état de consommation des crédits à la date du présent avis et des informations transmises par la collectivité, il y a lieu de procéder aux corrections suivantes :

- Chapitre 70 « *Produits, services, domaines et ventes* » : -311 638,00 euros du fait de la réaffectation de recettes concernant les états de soldes en restes à réaliser et de l'estimation des recettes de ventes de parcelles de terrains ;
- Chapitre 77 « *Produits exceptionnels* » : 9 285 euros pour la prise en compte d'annulation de mandats ;

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des recettes nouvelles de fonctionnement doit être diminué de 302 353,00 euros.

*b. Les dépenses de fonctionnement*

La collectivité a arrêté les dépenses nouvelles de fonctionnement à 920 000,00 euros, hors résultat reporté.

Une somme de 6 103,93 euros est inscrite au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » le montant inscrit pour les titres à annuler de 40 000 euros étant insuffisant ;

Le chapitre 042 « *Opérations d'ordre de transferts entre sections* » est majoré de 42 328,10 euros pour prendre en compte la valeur à déstocker des parcelles en vente inscrite en restes à réaliser et en mesures nouvelles.

Par ailleurs, la chambre invite la commune à mettre en place un échancier de paiement avec le comptable pour les titres anciens de 2007 à 2016 d'un montant total de 67 646,53 euros présentant un risque de non paiement intégral par les acquéreurs.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des dépenses nouvelles de fonctionnement doit être augmenté de 48 432,03 euros.

*c. Les recettes d'investissement*

La collectivité a arrêté les recettes nouvelles d'investissement à 800 000 euros.

Le chapitre 10 « *Dotations fonds divers et réserves* » est diminué de 800 000 euros afin de corriger l'imputation initiale de ce même montant inscrite *in fine* au chapitre 040 « *Opérations d'ordre de transferts entre sections* » pour prendre en compte la valeur à déstocker des parcelles en vente inscrite en restes à réaliser et en mesures nouvelles réévaluée au total à 842 328,10 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections sur les mesures nouvelles, le montant des recettes d'investissement est augmenté de 42 328,10 euros.

*d. Dépenses d'investissement*

La collectivité a arrêté les dépenses d'investissement nouvelles à 2 531 001,41 euros correspondant au résultat reporté.

Il n'est pas proposé de corrections en sincérité sur les dépenses d'investissement.

*e. Total des corrections*

Le budget primitif annexe « *Lotissements* », corrigé en sincérité, avant mesure de redressement, est en déséquilibre de 1 914 968,20 euros.

III. B. 4. La sincérité du budget annexe « *Assainissement* »

En l'absence de budget primitif, il est proposé d'établir un budget d'exécution reprenant les restes à réaliser et les résultats de 2022 afin de prendre en compte diverses régularisations.

*a. Les recettes d'exploitation*

Au chapitre 74 « *Dotations et participations* » est inscrit un montant de 9 791,98 euros correspondant à une recette de FCTVA notifiée le 31 mai 2023.

Le chapitre 77 « *Recettes exceptionnelles* » est proposé à hauteur de 1 255,83 euros correspondant à une annulation de mandats datant de 2016.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des recettes nouvelles d'exploitation est de 11 047,81 euros.

*b. Les dépenses d'exploitation*

L'état de consommation au 5 octobre fait apparaître au chapitre 011 « *Charges à caractère général* » la somme de 152 947,00 euros correspondant à des dépenses d'entretien des réseaux. Il est proposé d'inscrire cette somme à ce chapitre.

Le résultat reporté est inscrit à hauteur de 1 914 449,23 euros au chapitre D002 « *Résultat reporté ou anticipé* ».

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des dépenses nouvelles de fonctionnement est de 2 067 396,23 euros.

*c. Les recettes d'investissement*

Il est inscrit au chapitre 10 « *Dotations fonds divers et réserves* » la somme de 42 018,74 euros suite à la notification d'une recette de FCTVA en date du 31 mai 2023.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des recettes nouvelles de fonctionnement est de 42 018,74 euros.

*d. Dépenses d'investissement*

Le résultat reporté est inscrit à hauteur de 1 404 720,72 euros au chapitre D001 « *Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé* ».

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des dépenses nouvelles de fonctionnement est de 1 404 720,72 euros.

*e. Total des constatations*

Le total des écritures comptables portant sur le budget annexe « *Assainissement* » constaté présente un déséquilibre de 3 418 823,03 euros.

#### **IV. SUR LE RESULTAT**

Le résultats du budget 2023 de la commune de Sainte-Rose s'établit comme il suit :

## Résultat global du budget primitif 2023 (en euros)

	Budget principal	Budget annexe " Eau "	Budget annexe " Assainissement "	Budget annexe " Lotissements "
<b>Recettes</b>				
Fonctionnement	36 485 635,41	549 218,08	11 275,18	851 613,10
Investissement	13 115 521,19	0,00	42 018,74	842 328,10
<b>Total</b>	<b>49 601 156,60</b>	<b>549 218,08</b>	<b>53 293,92</b>	<b>1 693 941,20</b>
<b>Dépenses</b>				
Fonctionnement	36 801 571,77	8 560 846,32	2 067 396,23	1 077 907,99
Investissement	9 932 873,84	819 728,32	1 404 720,72	2 531 001,41
<b>Total</b>	<b>46 734 445,61</b>	<b>9 380 574,64</b>	<b>3 472 116,95</b>	<b>3 608 909,40</b>
<b>Résultat global</b>	<b>2 866 710,99</b>	<b>-8 831 356,56</b>	<b>-3 418 823,03</b>	<b>-1 914 968,20</b>

Source : Chambre régionale des comptes

## V. SUR LES CONDITIONS DU REDRESSEMENT

La chambre ayant constaté que les budgets annexes « Eau » et « Assainissement » n'ont pas été liquidés alors que le SMGEAG est compétent dans ces domaines depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, a inscrit au budget principal la reprise des résultats de clôture 2022 de ces derniers en provision pour risques et charges afin d'anticiper et de faciliter la dissolution de ces derniers soit un montant total de 12 080 947,21 euros (résultat déficitaire du budget eau de 8 761 777,26 euros et du budget assainissement de 3 319 169,95 euros). La chambre invite à cet égard la commune à se rapprocher de la CANBT pour finaliser la liquidation de ces budgets.

La chambre appelle la commune à poursuivre la mise en oeuvre des préconisations déjà formulées dans le cadre de ses précédents avis notamment en :

- s'assurant de la sincérité des restes à réaliser soumis au conseil municipal ;
- procédant sans délai au paiement des mandatements d'office ;
- poursuivant ses efforts quant aux charges de personnel ;
- augmentant globalement ses produits par la révision de ses tarifs et la revalorisation de ses bases fiscales ;
- assurant les processus de sécurisation juridique des recettes, de contrôle, d'émission systématique des titres et de suivi de leur recouvrement.

Pour ce qui concerne le budget « Lotissements » en établissant sans délai une comptabilité de stocks ainsi qu'en procédant au dénouement des écritures comptables, à la sortie des biens de l'actif et à l'enregistrement des ventes des lots aux services de la propriété foncière.

Enfin, la chambre constate que la commune doit poursuivre son objectif d'amélioration de la qualité budgétaire en mettant en oeuvre un dispositif de contrôle interne comptable et financier afin de fiabiliser les comptes.

L'ensemble des corrections et propositions a fait l'objet, au cours de l'instruction, de la contradiction prévue par les normes professionnelles des juridictions financières, article VI-17. Notamment ont eu lieu un entretien d'ouverture de contrôle le 20 juillet 2023 et un entretien de fin de contrôle le 16 octobre 2023 avec l'ordonnateur en fonctions ;

### **PAR CES MOTIFS,**

- 1) **DECLARE** conforme la transmission par le préfet de la Guadeloupe à la chambre régionale des comptes du compte administratif de 2022 et du budget primitif de 2023 de la collectivité, au titre des dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales ;
- 2) **CONSTATE**, après vérification de la sincérité des restes à réaliser, que le résultat global de clôture agrégé du compte administratif de 2022 de la collectivité est un déficit de 4 525 169,04 euros ;
- 3) **CONSTATE** que le budget voté par la collectivité pour 2023 n'est pas en équilibre réel ;
- 4) **PROPOSE** ainsi au préfet de la Guadeloupe de régler le budget primitif de 2023 de la collectivité, en apportant au budget voté les modifications figurant dans les tableaux joints en annexe ;
- 5) **DEMANDE** au préfet de la Guadeloupe de lui transmettre le compte administratif de 2023 et le budget primitif de 2024 de la collectivité conformément aux dispositions de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales ;
- 6) **RAPPELLE** qu'en application de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, « *les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'État* » et que cet avis doit, sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante, faire l'objet d'une publicité immédiate ;
- 7) **DEMANDE** en conséquence à la collectivité de faire connaître à la chambre la date de cette réunion et de l'accomplissement de cette obligation ;
- 8) **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de la Guadeloupe, à l'ordonnateur et au directeur régional des finances publiques.

Délibéré par la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe, le 27 octobre 2023.

Présents :

- M. Patrick PLANTARD, président de section, président de séance ;
- Laurent CALBO et Eric GIRARDIER, premiers conseillers ;
- Isabelle FRANÇOIS, conseillère référendaire ;
- M Etienne LE RENDU, premier conseiller, rapporteur.

Le président de séance

La greffière de séance

Patrick PLANTARD

Gina BREGMESTRE

**ANNEXE 1 : Budget de la collectivité proposé pour 2023**

Tableau n°5 : Budget principal de 2023 corrigé par la chambre

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
011	Charges à caractère général	3 000 000,00	139 283,85	-705 140,00	2 434 144
012	Charges de personnel	15 996 000,00	1 370 890,23	-1 041 441,00	16 325 449
65	Autres charges de gestion courantes	3 042 688,00	0,00	1 165 798,00	4 208 486
66	Charges financières	351 980,00	0,00	17 000,00	368 980
67	Charges exceptionnelles	567 853,13	356 828,35	-15 000,00	909 181
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	12 080 947,21	12 080 947
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	30 000,00	0,00	0,00	30 000
023	Virement à la section d'investissement	1 158 414,00	0,00	-1 158 414,00	0
042	Opér..ordre de transferts entre sections	444 384,00	0,00	0,00	444 384
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
	<b>Total</b>	<b>24 591 319,13</b>	<b>1 866 502,43</b>	<b>10 343 750,21</b>	<b>36 801 571,77</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	5000,00	5000
70	Produits services, domaines et ventes	164 520,00	0,00	-57 180,00	107 340
73	Impôts et taxes	20 379 333,00	341 056,51	-56 602,59	20 663 787
74	Dotations et participations	5 693 766,00	0,00	-224 139,00	5 469 627
75	Autres produits de gestion courante	120 000,00	0,00	-29 500,00	90 500
77	Produits exceptionnels	920 000,00	823 431,80	-41 235,17	1 702 197
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	1 278 300,94	1 278 301
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	7 168 883,92	0,00	0,00	7 168 884
	<b>Total</b>	<b>34 446 502,92</b>	<b>1 164 488,31</b>	<b>874 664,18</b>	<b>36 485 635</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	233 281,72	-47 667,49	-25 000	160 614
204	Subventions d'équipement versées	106 737,56	-6 737,56	-100 000	0
21	Immobilisations corporelles	11 109 402,56	-2 108 237,83	-1 832 332,00	7 168 832
23	Immobilisations en cours	1 854 699,75	-968 295,93	0,00	886 404
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 162 414,00	0,00	-308 744,28	853 670
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	863 353,84	863 354
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>08</b>
	<b>Total</b>	<b>14 466 535,29</b>	<b>-3 130 939,01</b>	<b>-1 402 722,44</b>	<b>9 932 874</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	7 262 848,06	-323 090,98	-1 070 178,20	5 869 579
10	Dotations fonds divers et réserves	1 743 337,00	0,00	345 221,75	2 088 559
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 295 387,62	0,00	0,00	2 295 388
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	25 838,49	25 838
024	Produits des cessions	1 201 198,00	679 008,00	-712 753,00	1 167 453
021	Virement de la section de fonctionnement	1 158 414,00	0,00	-1 158 414,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	444 384,00	0,00	0,00	444 384
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	863 353,84	863 354
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	<b>360 966,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>360 967</b>
	<b>Total</b>	<b>14 466 535,29</b>	<b>355 917,02</b>	<b>-1 706 931,12</b>	<b>13 115 521</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	24 591 319,13	1 866 502,43	10 343 750,21	36 801 572
Recettes	34 446 502,92	1 164 488,31	874 644,18	36 485 635
<b>Résultat</b>	<b>9 855 183,79</b>	<b>-702 014,12</b>	<b>-9 469 106,03</b>	<b>-315 936</b>
<b>Section d'investissement</b>				
Dépenses	14 466 535,29	-3 130 939,01	-1 402 722,44	9 932 874
Recettes	14 466 535,29	355 917,02	-1 706 931,12	13 115 521
<b>Résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>3 486 856,03</b>	<b>-304 208,68</b>	<b>3 182 647</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>9 855 183,79</b>	<b>2 784 841,91</b>	<b>-9 773 314,71</b>	<b>2 866 711</b>

Tableau n°6 : Budget primitif du budget annexe « Eau » de 2023 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	0,00	12 246,55	68 397,67	80 644
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	500 000,00	0,00	-300 000,00	200 000
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500 000,00	85 357,10	-300 000,00	285 357
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér. ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	7 994 845,00	0,00	0,00	7 994 845
	<b>Total</b>	<b>8 994 845,00</b>	<b>97 603,65</b>	<b>-531 602,33</b>	<b>8 560 846</b>
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	0,00	0,00	0,00	0
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	1000,00	1000
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	31 457,00	33 353,29	0,00	64 810
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	500 000,00	0,00	16 592,21	483 408
042	Opér. ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
	<b>Total</b>	<b>531 457,00</b>	<b>33 353,29</b>	<b>-15 592,21</b>	<b>549 218</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	30 827,00	16 586,41	5 380,91	52 794
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées	0,00	0,00	0,00	0
OP	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
45.1	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	766 934,00	0,00	0,00	766 934
	<b>Total</b>	<b>797 761,00</b>	<b>16 586,41</b>	<b>5 380,91</b>	<b>819 728</b>

Recettes d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	168 858,00	-168 858,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0
45.2	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniale	0,00	0,00	0,00	0
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
	<b>Total</b>	168 858,00	-168 858,00	0,00	0

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	8 994 845,00	97 603,65	-531 602,33	8 560 846
Recettes	531 457,00	33 353,29	-15 592,21	549 218
<b>Résultat</b>	<b>-8 463 388,00</b>	<b>-64 250,36</b>	<b>516 010,12</b>	<b>-8 011 628</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	797 761,00	16 586,41	5 380,91	819 728
Recettes	168 858,00	-168 858,00	0,00	0
<b>Résultat</b>	<b>-628 903,00</b>	<b>-185 444,41</b>	<b>-5 380,91</b>	<b>-819 728</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>-9 092 291,00</b>	<b>-249 694,77</b>	<b>510 629,21</b>	<b>-8 831 356</b>

Tableau n°7 : Budget primitif du budget annexe « Assainissement » de 2023 corrigé par la chambre

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	152 947,00	152 947
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér..ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 914 449,23</b>	<b>1 914 449</b>
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 067 396,23</b>	<b>2 067 396</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	0,00	0,00	0,00	0
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	9 791,98	9 792
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	227,37	1 255,83	1483
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>227,37</b>	<b>11 047,80</b>	<b>11 275</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 404 720,72</b>	<b>1 404 721</b>
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 404 720,72</b>	<b>1 404 721</b>
Recettes d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	42 018,74	42 019
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 018,74</b>	<b>42 019</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	0,00	0,00	2 067 396,23	2 067 396
Recettes	0,00	227,37	11 047,81	11 275
<b>Résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>227,37</b>	<b>-2 056 348,62</b>	<b>- 2 056 121</b>
<b>Section d'investissement</b>				
Dépenses	0,00	0,00	1 404 720,72	1 404 721
Recettes	0,00	0,00	42 018,74	42 019
<b>Résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 362 701,98</b>	<b>-1 362 702</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>227,37</b>	<b>-3 418 823,03</b>	<b>-3 418 823</b>

Tableau n°8 : Budget primitif du budget annexe « Lotissements » de 2023 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	120 000,00	0,00	6 103,93	126 104
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér. ordre de transferts entre sections	800 00,00	0,00	42 328,10	842 328
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>D002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	109 475,96	0,00	0,00	0
	<b>Total</b>	<b>1 029 475,96</b>	<b>0,00</b>	<b>48 432,03</b>	<b>1 077 908</b>
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	800 000,00	0,00	-311 638,00	488 362
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	353 966,10	9 285,00	363 251
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér. ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
	<b>Total</b>	<b>800 000,00</b>	<b>353 966,10</b>	<b>-302 353,00</b>	<b>851 613</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
			<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées	0,00	0,00	0,00	0
OP	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
45.1	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
<b>D001</b>	<b>Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>	<b>2 531 001,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 531 001</b>
	<b>Total</b>	<b>2 531 001,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 531 001</b>

Recettes d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	800 000,00	0,00	-800 000,00	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0
45.2	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	842 328,10	842 328
041	Opérations patrimoniale	0,00	0,00	0,00	0
<b>R001</b>	<b>Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	0,00	0,00	0,00	0
	<b>Total</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 328,10</b>	<b>842 328</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	1 029 475,96	0,00	48 432,03	1 077 908
Recettes	800 000,00	353 966,10	-302 353,00	851 613
<b>Résultat</b>	<b>-229 475,96</b>	<b>353 966,10</b>	<b>-350 785,03</b>	<b>-226 295</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>Correction de la CRC</b>		<b>Budget proposé</b>
		<b>Restes à réaliser</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	
Dépenses	2 531 001 ,41	0,00	0,00	2 531 001
Recettes	800 000,00	0,00	42 328,10	842 328
<b>Résultat</b>	<b>-1 731 001,41</b>	<b>0,00</b>	<b>42 328,10</b>	<b>-1 688 673</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>-1 960 477,37</b>	<b>353 966,10</b>	<b>-308 456,93</b>	<b>- 1 914 968</b>